

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 30 mai 2013 à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances sous la présidence de Monsieur Jean STOHR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mai 2013.

15 conseillers étaient présents.

A donné procuration : Monsieur ROY Henri à BERTRANDY Pierre, JARRIGE Jean-François à BARTHES Pierre et CHASTELOUX Claude à ALANORE André.

Monsieur SENEJOUX Jacques est nommé secrétaire de séance.

Monsieur MONTEIL précise que les convocations pour le présent conseil sont arrivés seulement au courrier du mercredi pour un conseil le jeudi et demande pourquoi ces convocations ont été timbrées en lettres vertes.

Monsieur le maire répond qu'effectivement la personne dont la mission est la préparation des conseils municipaux y compris le timbrage des convocations a fait une erreur et nous présentons nos excuses pour cet incident involontaire .

Le compte- rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2013 est adopté à l'unanimité après les remarques suivantes :

Madame PERONNEAU fait remarquer que l'intervention de monsieur ROY sur le budget n'est pas été retranscrite

Monsieur le maire entérine cette demande, les notes de monsieur ROY seront annexées au présent compte rendu.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour 3 sujets supplémentaires : l'intégration de Soursac à la communauté de commune, les modalités de composition de conseil communautaire avec le nombre de représentant et les demandes de subventions exceptionnelles d'associations.

I dossiers de demandes de subventions

1-1 Stade CALARY à rénover

Le projet consiste en la rénovation du complexe sportif du stade Calary, la première tranche de travaux 2013 sera essentiellement abattage des arbres et haies autour du stade, réalisation d'une clôture, d'une lisse autour du terrain, rénovation des douches ainsi que la récupération des eaux de pluies.

Le tout pour un montant estimé de 150 000.00€HT.

Monsieur BETOULE demande comment réaliser la pelouse l'année prochaine si la lisse autour du stade est faite.

Monsieur le maire répond qu'effectivement la remarque est à prendre en compte.

Monsieur JOURDE demande qui a réalisé l'estimation.

Monsieur le maire répond que le dossier a été monté par notre directeur des services.

Monsieur JOURDE demande quand les travaux pourraient démarrer.

Monsieur le maire répond que les premiers travaux démarreront si tout va bien la première semaine de Juin.

Monsieur BOUSSEYROUX demande si un plan et un phasage des travaux pourront être mis à disposition.

À l'unanimité le conseil municipal valide ces demandes de subventions.

1-2 Mise en accessibilité de la mairie

Monsieur le maire rappelle que ce projet résulte d'une obligation d'état de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Montant du projet 65 000.00€HT.

À l'unanimité le conseil municipal valide ces demandes de subventions.

1-3 Achat de matériel d'entretien de la voirie

Monsieur le maire précise, suite à la proposition de renouvellement du matériel aux services techniques, il est possible de demander une subvention sur une partie du matériel.

Montant du projet 21 000.00€HT.

À l'unanimité le conseil municipal valide ces demandes de subventions.

1-4 Voirie du moulin de Pellachal

Monsieur le maire précise qu'une demande de subvention FNADT (transport bois rond a été déposée en 2011) et un complément peu être demandé auprès des services de l'Etat pour cette voirie.

Montant du projet 137 959.87€HT.

À l'unanimité le conseil municipal valide ces demandes de subventions.

II Tarifs Communaux

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les traditionnelles révisions des tarifs municipaux

1-1 tarifs épicerie au camping du lac

À l'unanimité le conseil municipal valide ces nouveaux tarifs.

1-2 tarifs cinéma

Monsieur le maire présente la création d'une carte d'abonnement permettant un tarif plus attrayant pour le cinéma municipal.

Monsieur BOUSSEYROUX souhaite rendre hommage à Monsieur Franck CHASSAT, agent municipal affecté au cinéma pour son dévouement pour le cinéma.

À l'unanimité le conseil municipal valide la carte d'abonnement.

1-3 Tarifs des foires et marchés

Monsieur le maire présente au conseil municipal les nouveaux tarifs (concernant les foires et les marchés). Afin de faciliter le travail des agents municipaux en charge de la perception des droits de place, de favoriser le maintien des marchands et des étals, un tarif dégressif sur abonnement est proposé au trimestre au semestre ou à l'année.

À l'unanimité le conseil municipal valide ce principe et les tarifs suivants :

Pour les marchés :

3€50 par jour, 36€ l'abonnement pour trois mois, 60€ l'abonnement pour 6 mois, 96€ l'abonnement pour un an.

Idem pour les foires

III Emprunts bancaires

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation des établissements bancaires (crédit agricole, banque postale, société générale, caisse d'épargne, ...) seuls deux établissements ont remis une offre la caisse d'épargne et le crédit agricole.

L'offre du crédit agricole est la plus intéressante, mais nous devons choisir entre un remboursement à mensualité constante ou à amortissement constant.

Après vote entre les deux solutions par 15 voix pour le remboursement à échéance constante et 3 voix pour l'amortissement constant.

Le conseil municipal valide l'emprunt auprès du crédit agricole avec remboursement à échéance constante.

IV Agence Départementale Corrèze ingénierie

M. le maire présente au conseil municipal la proposition du Conseil Général de la Corrèze sur la création et l'adhésion de la commune de Neuvic à une agence d'ingénierie.

Le principe est : une adhésion payante à ce service, une rémunération par opération. Il est de plus précisé, étant que compte tenu des compétences du syndicat de la Diège, pour la haute Corrèze ce service se limiterait à un conseil en amont.

À l'unanimité le conseil municipal refuse d'adhérer à ce service.

V Information et présentation sur le prix de l'eau et rapport du Riffaud

Monsieur BARTHES présente au conseil municipal le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement du syndicat du Riffaud.

Les tarifs présentent une hausse moyenne de 4.50%.

Concernant la recherche de ressource en eau, plusieurs solutions possibles à savoir sur la Triouzoune pour un montant de 4 millions d'euros, sur le Vianon pour 4 millions d'euros, des forages pour 3 millions d'euros et sur la Diège pour 7 million d'euros.

Les solutions doivent être validées par les services préfectoraux et pourraient être subventionnées à hauteur maximum de 80%.

Monsieur BOUSSEYROUX trouve très appréciable de renouer avec cette présentation du compte rendu annuel.

Concernant le service de l'eau les comptes sont satisfaisants, concernant le service assainissement il est à noter que les dépenses ne sont pas suffisamment maîtrisées, notamment en fonctionnement. Nous devons rester très vigilants sur ces fluctuations de prix.

VI Règlement des foires et marchés

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de mettre en place un règlement des foires et marchés.

À l'unanimité le conseil municipal accepte la mise en place du règlement.

VII Règlement du cimetière

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de mettre en place un règlement du cimetière. Il précise également, dans ce cadre et compte tenu du non renouvellement de l'habilitation des services municipaux, les agents des services techniques n'interviendront plus pour les ouvertures de tombes.

Enfin Monsieur le maire précise qu'actuellement une consultation des différentes entreprises de pompes funèbres est en cours. Le but est d'afficher publiquement les coûts funéraires afin que les familles dans le deuil puissent avoir ce service directement sur le site internet de la mairie ou directement consultable en mairie.

Monsieur BOUSSEYROUX signale que la réglementation des cimetières est un pouvoir de police du maire et pense qu'il serait intéressant de faire une synthèse de ce règlement et de l'afficher au cimetière. Enfin concernant l'article 43 sur les horaires d'ouverture du cimetière et compte tenu qu'il n'est jamais fermé ne doit-on pas supprimer ces horaires.

Monsieur le maire stipule que si tout le monde est d'accord cet article sera modifié.

À l'unanimité le conseil municipal accepte la mise en place du règlement.

VIII Modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur le maire précise que le siège de la communauté de commune a changé le libellé de l'adresse à l'article 3 de son statut et qu'également son article 2 est à modifier afin de pouvoir aider financièrement la création, la reprise ou le développement d'activité pour les entreprises.

À l'unanimité le conseil municipal accepte les modifications des statuts de la communauté de communes.

IX ATESAT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le renouvellement de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), service assuré par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Par 15 voix pour et 3 abstentions le conseil municipal accepte le renouvellement de cette convention.

X Modification simplifiée du PLU

Monsieur le maire présente au conseil municipal les résultats de la mise à disposition du public pendant un mois de la modification simplifiée du PLU concernant la réparation de l'erreur matérielle de retranscription des zones UL des campings du Soustran et du Mialaret.

À l'unanimité le conseil municipal approuve cette modification simplifiée.

XI Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur le maire propose au conseil municipal concernant la proposition des agents promouvables, suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire, la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet.

À l'unanimité le conseil municipal accepte cette création de poste.

XII Les jardins communaux

Monsieur ALANORE présente au conseil la démarche des jardins communaux, dont le principe est la mise à disposition d'un terrain à toute personne qui en ferait la demande auprès de Mme ESTRADÉ au CCAS de la mairie.

Le but est de créer des liens sociaux, de favoriser les rencontres, permettre la détente ainsi que le loisir du jardinage.

À l'unanimité le conseil municipal accepte que la commune mette gratuitement à disposition du CCAS, les terrains nécessaires et autorise le CCAS à mettre en location ces terrains.

XIII Extension de la régie de vente des livres « Neuvic ses monuments, ses maisons, ses places »

Monsieur le maire propose que ces livres soit mis à la vente à la bibliothèque municipal au prix de 14€ l'exemplaire pour les particuliers et à 11€ aux libraires, office de Tourisme, et professionnels du tourisme.

À l'unanimité le conseil municipal accepte cette modification.

XIV Primes façades

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de primes de façades suivantes :

Mme TALVARD : 475.40€, M. BAYLE : 778.00€, M. MALAGNOUX : 531.03€, M. SOURDEIX : 456.69€ et M. BAYLE : 209.03€

À l'unanimité le conseil municipal accepte et autorise le maire a mandater ces sommes.

XV Subventions exceptionnelles

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes exceptionnelles suivantes :

Le collège pour un voyage au Futuroscope et un voyage en Lozère – aucun montant demandé – proposition du conseil municipal : 500.00€

Association des joueurs de golf – demande 300.00€ - proposition du conseil municipal : 300.00€

Dordogne de villages en barrages – demande 0.30€/ habitant - proposition du conseil municipal : 0.30 €/habitant

À l'unanimité le conseil municipal valide ces propositions et autorise le maire à mandater les sommes correspondantes.

XVI Nouvelle composition du conseil communautaire

Monsieur le maire précise que suite au dernier conseil communautaire, et suite à la réforme des collectivités territoriales, le conseil communautaire a fixé le nombre et la répartition des sièges selon des critères démographiques dans la limite de 30 conseillers communautaires.

Neuvic : 5 conseillers, Ligniac 3 et toutes les autres communes adhérentes 2 conseillers.

À l'unanimité le conseil municipal valide cette répartition.

XVII Intégration de la commune de Soursac

Monsieur le maire stipule que l'intégration de Soursac entraîne une modification de la CLET de la communauté de communes et donne lecture des chiffres de la charge à transférer.

Monsieur BOUSSEYROUX s'étonne que le nombre de conseillers territoriaux soit porté à 30. Le risque est de rendre plus difficile le dégagement d'une majorité.

À l'unanimité le conseil municipal approuve ce rapport définitif et adopte le rapport de la CLECT du 23 avril 2013.

XVIII Questions diverses

Monsieur BOUSSEYROUX : -Demande où en est le changement de certains panneaux de signalisation illisible.
Monsieur le maire répond que cette semaine nous avons reçu livraison des panneaux et les premières installations vont débiter.

-Demande s'il est possible de créer un affichage officiel et encadrer plutôt que de l'affichage sauvage.

-Souhaite une réunion de la commission éducation et associative.

Monsieur MONTEIL signale un acacia cassé rue du pré marqué.

Monsieur le maire précise que dans le cadre de la rationalisation de l'éclairage public, un lampadaire sur deux s'éteint à 23Heure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La secrétaire de séance

Le Maire

SENEJOUX Jacques

Jean STOHR

Nous constatons que le contenu de ce compte rendu de conseil municipal n'est pas le reflet des débats qui ont eu lieu lors de la séance du 21 /03/2013.

Alors qu'Henri ROY a remis, à l'issue de la séance, des notes manuscrites sur ses interventions et qu'il les a transmises en pièce jointe d'un mail du 25 MARS, le compte rendu ne les retranscrit pas de façon exacte.

2 parties de ce compte-rendu ne sont pas conformes à la réalité.

L'une concerne l'analyse de l'endettement de la commune et l'autre l'explication du vote négatif de notre groupe sur votre proposition de budget.

Concernant l'endettement, c'est Henri ROY qui a précisé que la DGF de la commune est bien supérieure à celle des communes équivalentes, ce qui a été confirmé par Mme la trésorière et non l'inverse.

Intervention d'Henri ROY

Pour répondre à M. STOHR sur l'endettement :

Tu affirmes qu'il faut faire des restrictions budgétaires en raison de l'endettement de la commune qui est de plus de 2 fois supérieur à celui des communes de la même strate, représentant une charge de 215 €/habitant à NEUVIC contre 106€/ habitant de moyenne dans le département.

Je n'ai jamais contesté ce chiffre mais j'explique une nouvelle fois au conseil municipal et à Madame la Trésorière que la situation de notre commune est très spécifique, en particulier que les ressources de la collectivité sont bien supérieures à celles des communes corréziennes équivalentes.

Mme la Trésorière confirme que la DGF s'élève à 397€/habitant contre 229€/habitant pour des communes équivalentes. Cette dotation génère à elle seule 300 000 € de plus que la moyenne.

Enfin le poids du remboursement de la dette est inférieur ces dernières années à celui des années 1990-2000, époque où tu appartenais à l'équipe municipale en charge de la gestion communale.

S'il est vrai que la dette de cette époque doit être minorée du remboursement des emprunts liés à la construction des résidences universitaires, la dette actuelle est financée à hauteur de 200 000 € par les recettes générées par les investissements que nous avons réalisés (camping municipal, centre Henri Queuille, Hôtel du Lac, cinéma)

Ainsi sur les 625 000€ de remboursement des emprunts actuels, près de 500 000€ sont financés grâce à notre dotation supplémentaire de DGS et aux ressources générées par nos investissements.

L'endettement de la commune est stable depuis plus de 10 ans et permet de poursuivre une politique ambitieuse d'investissement sans augmenter les taux communaux d'imposition.

Explication du vote du groupe NEUVIC UNI contre le projet de budget 2013, intervention d'Henri ROY:

Au total nous constatons une nouvelle fois que vous avez délibérément choisi de détruire tout le travail effectué par l'équipe précédente pour respecter vos engagements électoraux dites-vous....

Nous regrettons votre action destructrice délibérée. Que ce soit le Centre aqua-récréatif ou le projet Retrouvance, vous avez tenté de justifier cet abandon par l'impossibilité de proroger les 700 000 € de subventions acquises et de permettre ainsi aux Neuvicois de se prononcer sur ces sujets en 2014.

Je vous remets des documents officiels qui indiquent que ces aides pouvaient être prorogées de 4 ans après le début des travaux et qu'une mesure d'investissement peut rester ouverte de 6 à 9 ans à compter de la date d'attribution de la subvention.

Au-delà de nos divergences, votre choix de pratiquer la politique de la terre brûlée est totalement irresponsable et va à l'encontre de l'intérêt de nos concitoyens.

Quant aux nouveaux projets, nous constatons que seuls sont inscrits 100 000 € pour des travaux sur le stade Calary alors que plus du double sont nécessaires pour réaliser la 1^{ère} tranche : réfection de la pelouse, de l'éclairage et de la clôture votée à l'unanimité après concertation avec les usagers.

Nous constatons, par ailleurs, que les aides potentielles qui auraient diminué la charge de l'investissement n'ont pas été sollicitées.

Quant au mode de fonctionnement de votre majorité, nous dénonçons son caractère anti-démocratique puisqu'aucune réunion de commission n'a eu lieu pour étudier l'abandon de certains projets en cours ou la mise en œuvre d'autres comme le stade.

Malgré nos divergences, vous avez toujours été conviés aux discussions et analyses de tous les projets lorsque nous étions en responsabilité. C'est vous qui aviez fait le choix de vous enfermer dans une tour d'ivoire, refusant la participation que nous vous proposons.

Votre attitude vous conduit à faire des erreurs grossières de gestion comme la non prise en compte de l'obligation de remboursement des subventions déjà versées pour les projets abandonnés et votre incompétence vous conduit à ne pas rechercher les financements complémentaires à une véritable rénovation du stade Calary et vous avez omis d'inscrire le coût des travaux de démolition de la maison MADESCLAIRE.

Comme seule explication à vos insuffisances et incohérences, vous vous justifiez en déclarant que vous découvrez la réalité de la gestion communale. Ce sont tous les Neuvicois qui sont pénalisés par vos erreurs.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas le projet de budget 2013

